

Communiqué de Marie-Françoise PEROL-DUMONT  
*Députée socialiste, Présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne*

*Mardi 19 janvier 2010*

**Raccourcissement du mandat des conseillers  
généraux et régionaux :  
Une loi perverse !**

C'est une toute petite loi de deux articles, d'apparence anodine, puisqu'il s'agit d'organiser la concomitance du renouvellement des Conseils généraux et régionaux en fixant l'expiration de leur mandat en mars 2014. **Mais c'est une toute petite loi fondamentalement perverse : Elle est le premier pas vers d'autres textes aux conséquences graves pour la démocratie !**

Elle ouvre la voie à la création des Conseillers territoriaux qui pour l'heure n'ont aucune existence légale, pas plus que leur mode de scrutin ou leurs circonscriptions électorales.

Le Président de la République et le gouvernement nous ont annoncé que le scrutin serait uninominal à un tour. Sans doute pour limiter les critiques, il a été prévu que 20% des élus le seront à la proportionnelle. **Ceci constituera en quelque sorte un tour de repêchage pour permettre aux formations politiques laminées par le scrutin uninominal à un tour de ne pas être purement et simplement éliminées**, et de siéger, à parité de droits et de devoirs avec les élus directement choisis par nos concitoyens.

C'est bien la seule parité qui sera en l'occurrence préservée et elle nous éclaire sur la conception particulière de la démarche qui est celle de nos gouvernants dont le souci en introduisant cette part de proportionnelle est surtout de tenter de rallier quelques uns à cet invraisemblable mode de scrutin.

Tout le monde l'aura compris, **il s'agit d'un véritable tripatouillage électoral dont le seul but est de servir les intérêts de la majorité**. Il est vrai que les collectivités locales conservent, contrairement au gouvernement, la confiance des deux tiers des Français. Une raison somme toute suffisante aux yeux du gouvernement pour s'attaquer à leurs pouvoirs décentralisés vécus par lui comme d'inacceptables contre-pouvoirs !

Contact Presse

Marjorie Aubert

**Marie d'Ouince Consultant**

01 56 64 00 44